



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/380  
19 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 30 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1	3
II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGE D'INFORMATION . . . . .	2 - 4	3
III. SUITE DONNÉE AUX PROPOSITIONS ADOPTÉES LORS DE RÉUNIONS TENUES ENTRE LES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES . . .	5 - 33	3
A. Office des Nations Unies à Vienne . . . . .	6 - 9	4
B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .	10 - 13	4
C. Programme des Nations Unies pour le développement	14 - 15	5
D. Programme des Nations Unies pour l'environnement	16 - 17	6
E. Fonds des Nations Unies pour la population . . .	18	6
F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient . . . . .	19 - 22	6
G. Organisation mondiale de la santé . . . . .	25	7

\* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
H. Fonds monétaire international . . . . .	26	7
I. Banque mondiale . . . . .	27 - 28	7
J. Union postale universelle . . . . .	29 - 30	8
K. Union internationale des télécommunications . .	31	8
L. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	32 - 33	8

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 50/16 de l'Assemblée générale en date du 28 novembre 1995.

## II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGE D'INFORMATION

2. Le 3 janvier 1995, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu au siège de la Ligue des États arabes au Caire où il a été reçu par le Secrétaire général de la Ligue, M. Esmat Abdel-Meguid. C'était la première fois que le siège de la Ligue accueillait le Secrétaire général de l'ONU. L'objet de cette visite était de mettre en évidence l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales conformément au Chapitre VIII de la Charte et d'étudier les moyens qui permettraient de renforcer cette coopération. Au cours de leur entretien, les deux secrétaires généraux ont également passé en revue une série de questions concernant les pays arabes ayant trait notamment à l'Iraq, au Koweït, à la Libye et au Sahara occidental ainsi que la situation en Somalie et le différend entre le Yémen et l'Érythrée. Ils ont également eu un entretien au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

3. Les 15 et 16 février 1996, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a convoqué une deuxième réunion de haut niveau à l'intention des représentants d'organisations régionales avec lesquelles l'Organisation coopère en ce qui concerne la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix. La réunion s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de poursuivre le dialogue avec les organisations régionales et d'arrêter des mesures visant à développer la coopération dans le contexte général de l'Agenda pour la paix (A/47/277-S/24111) et de son supplément (A/50/60-S/1995/1). M. Mowaffak Allaf, Sous-Secrétaire général, Directeur du Département des affaires politiques internationales, représentait la Ligue.

4. Au cours de la période considérée, les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ainsi que le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ont maintenu d'étroits contacts au sujet d'autres questions d'intérêt commun. En octobre 1995, à l'occasion de la visite à New York du Secrétaire général de la Ligue, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se sont entretenus avec lui au sujet d'une gamme très étendue d'activités éventuelles faisant suite à la réunion sur la coopération tenue à Vienne en juillet 1995. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour la région arabe a organisé des réunions d'information périodiques à l'intention du Groupe des États arabes à l'ONU sur les questions concernant le PNUD.

## III. SUITE DONNÉE AUX PROPOSITIONS ADOPTÉES LORS DE RÉUNIONS TENUES ENTRE LES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

5. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organismes des Nations Unies sur leur coopération avec la Ligue des États arabes au cours de la

/...

période considérée. Ces rapports traitent de la suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes à Tunis en 1983 (voir A/38/299 et Corr.1), à Amman en 1985 (voir A/40/481/Add.1), à Genève en 1988, 1990 et 1993 (voir A/43/509/Add.1, A/45/481/Add.1 et A/48/468/Add.1) et à Vienne en 1995 (A/50/496).

#### A. Office des Nations Unies à Vienne

6. Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires spatiales a continué de collaborer avec la Ligue à l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

7. Le Bureau s'emploie actuellement à aider les pays en développement à développer leurs capacités endogènes dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, l'objectif étant de créer au niveau régional des centres pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales. Le Bureau cherche actuellement un pays disposé à accueillir un centre pour la région d'Asie occidentale. À cette fin, il pourrait envoyer, en collaboration avec la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, une mission d'évaluation dans la région.

8. Comme suite aux recommandations du programme Action 21 adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à la réunion sur la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et la Ligue (Vienne, juillet 1995), le Bureau va proposer que la Ligue cofinance un atelier de formation destiné aux ressortissants de ses États membres dans l'un des domaines suivants de l'application des techniques spatiales : observation des milieux désertiques et lutte contre la désertification, mise en valeur durable des ressources naturelles et prévention des catastrophes naturelles.

9. Le Bureau des affaires spatiales est disposé à offrir, dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales, une assistance à la Ligue des États arabes en matière d'éducation et de formation, notamment en ce qui concerne les applications pratiques des techniques spatiales.

#### B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

10. Au cours de la période considérée, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de s'attacher à coordonner et à développer des activités conjointes avec la Ligue des États arabes dans les domaines suivants : industrie, transports, femmes et développement, établissements humains et population. En ce qui concerne l'industrie, la CESAO a jeté les bases d'une coopération future avec la Ligue en vue d'encourager une production moins polluante dans les pays arabes. Elle a également participé à l'atelier sur l'impact des recommandations concernant l'environnement sur les activités industrielles dans les pays arabes, tenu au Caire en décembre 1995.

11. En ce qui concerne les transports, il a été décidé avec la Section des transports de la Ligue arabe d'améliorer la coordination, de recenser les

domaines de coopération, et de prendre conjointement des dispositions en vue de l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts.

12. En ce qui concerne les femmes et le développement, la CESAO a participé à un atelier sur l'animation et la coordination à l'intention des délégations à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée sous l'égide de la Ligue des États arabes à Beyrouth en juillet 1995. La CESAO a également collaboré avec la Ligue pendant la Conférence à l'organisation de réunions d'information quotidiennes et d'autres réunions à l'intention des délégations arabes à la Conférence.

13. En ce qui concerne le développement humain, la CESAO a organisé, en collaboration avec la Ligue des États arabes, la réunion préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Amman, du 23 au 26 janvier 1995. La CESAO a également participé aux préparatifs techniques de la troisième Réunion préparatoire arabe pour Habitat qui a eu lieu à Rabat en septembre 1995. Les participants à la réunion, organisée de concert avec la Ligue, ont approuvé un projet de déclaration sur les établissements humains durables établi par la CESAO. Le Conseil des Ministères arabes du logement et de la construction ont adopté le projet de déclaration en décembre 1995. La CESAO a continué de publier, en collaboration avec le Conseil, le bulletin d'information périodique sur les établissements humains dans le monde arabe.

#### C. Programme des Nations Unies pour le développement

14. La collaboration du PNUD avec la Ligue des États arabes et les organismes associés s'est poursuivie en ce qui concerne certaines initiatives. Lors de leur réunion en octobre 1995, les deux organismes ont examiné les moyens permettant d'assurer a) l'échange systématique d'informations; b) les consultations sur les activités de développement prévues et c) la collaboration pour la mobilisation de ressources aux fins du développement dans la région arabe. Les deux organismes envisagent d'adopter un mémorandum d'accord définissant les grandes lignes de leur collaboration; le projet est actuellement à l'étude.

15. Le PNUD a participé à la réunion sur le développement des territoires occupés, organisée par l'Association de la protection sociale ainsi que par la Ligue au Caire en novembre 1995. La Ligue a participé à la réunion d'experts sur l'élimination de la pauvreté dans la région, tenue à Damas en février 1996. Le PNUD a poursuivi sa coopération avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en ce qui concerne l'environnement et l'informatisation, avec le Fonds monétaire arabe (FMA) en ce qui concerne le commerce, avec l'Organisation arabe du développement agricole en ce qui concerne la culture des oléagineux et avec l'Organisation arabe du travail (OAT) en ce qui concerne l'administration du travail et les lois et réglementations du travail. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) collabore avec la Ligue des États arabes et ses organismes associés à l'application de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique.

D. Programme des Nations Unies pour l'environnement

16. Le PNUÉ a poursuivi, en collaboration avec la Ligue des États arabes et ses organismes spécialisés, l'exécution des cinq grands programmes suivants : a) lutte contre la désertification et extension de la zone verte; b) lutte contre la pollution industrielle; c) éducation, sensibilisation et information en matière d'environnement; d) préservation de la diversité biologique et e) mise en place d'un réseau d'informations sur l'environnement.

17. En outre, le PNUÉ a poursuivi sa collaboration avec les organismes spécialisés de la Ligue en ce qui concerne la pollution industrielle (Organisation arabe pour le développement industriel et minier); la dégradation des terres (Organisation arabe pour le développement agricole); l'éducation et la sensibilisation et l'information en matière d'environnement (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science).

E. Fonds des Nations Unies pour la population

18. Le FNUAP et la Ligue des États arabes ont poursuivi leur coopération fructueuse dans le cadre du service de recherche démographique, structure permanente de la Ligue chargée d'exécuter le Projet panarabe concernant le développement de l'enfant.

F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

19. L'UNRWA et la Ligue des États arabes ont noué des contacts très étroits. L'Office, qui fournit des services essentiels à 3,2 millions de réfugiés palestiniens dans sa zone d'opération, est en étroit contact avec les observateurs permanents de la Ligue des États arabes à Vienne et à New York ainsi qu'avec le secrétariat de la Ligue au Caire et participe aux réunions sectorielles organisées par la Ligue. Les responsables de l'Office s'efforcent de nouer des contacts avec le secrétariat de la Ligue à différents niveaux et dans diverses instances. Tel a été le cas à l'occasion de la réunion sur la coopération entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes tenue en juillet 1995.

20. L'Office bénéficie de l'appui que la Ligue continue d'apporter à ses programmes et aux efforts que celle-ci ne cesse de déployer pour encourager les États Membres à verser au budget ordinaire de l'UNRWA des contributions volontaires plus importantes.

21. La cinquième réunion conjointe entre l'UNRWA et le Conseil de l'éducation pour les enfants palestiniens a eu lieu au Caire en décembre 1995. Les réunions annuelles examinent les services d'enseignement offerts aux réfugiés palestiniens dans les pays hôtes et les administrateurs des programmes d'enseignement pour les cinq zones d'opération de l'Office qui représentent normalement l'UNRWA. L'Office se félicite de la proposition du secrétariat de la Ligue des États arabes, formulée en juin 1995, d'examiner également lors de la réunion annuelle les trois programmes exécutés par l'Office concernant l'enseignement, la santé et la fourniture de secours et de services sociaux.

22. En collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Office a cofinancé un atelier sur le développement et le financement de l'enseignement et de l'éducation en général des enfants palestiniens qui a eu lieu au Caire en juin 1996.

#### G. Organisation mondiale de la santé

23. Le bureau régional pour le développement sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé a participé à plusieurs ateliers et fourni un appui technique pour les documents préparés par le secrétariat technique du Conseil des ministres arabes de la santé. Il s'agissait notamment du Séminaire sur des systèmes de remplacement pour le financement des soins de santé; de la réunion du Comité directeur pour la lutte contre la pollution de l'environnement dans les pays arabes; de la réunion du Comité mixte pour l'environnement et le développement de la région arabe; de l'atelier sur la lutte contre la pollution par les métaux lourds et des technologies de remplacement; du cours de formation sur l'évaluation de l'impact des industries sur l'environnement dans les pays arabes; de la réunion du Comité régional de la population; de la septième Réunion du Conseil arabe chargé des affaires de la santé et de l'environnement; de l'évaluation de l'impact des industries sur l'environnement dans les pays arabes et du rôle des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la protection de l'environnement et le développement durable dans les pays arabes.

24. L'OMS a prêté son concours au secrétariat technique pour la mise au point d'un protocole de collaboration avec l'Union arabe des fabricants de produits pharmaceutiques et a proposé une réglementation pour le fonctionnement du Comité chargé de la pharmacopée arabe.

25. L'OMS est étroitement associée avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), à la préparation technique et à l'exécution du Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD). Le Bureau régional a été l'hôte de la dernière réunion du Comité directeur technique du Projet en avril 1996 et a préparé, en collaboration avec l'UNICEF, une évaluation du Projet et de son expansion future. L'OMS a également collaboré avec le Conseil arabe des spécialisations médicales.

#### H. Fonds monétaire international

26. Bien que la nature des activités du FMI n'implique pas nécessairement de nombreux contacts avec la Ligue des États arabes, un certain nombre de membres du personnel de la Ligue ont suivi depuis quelques années des cours donnés par l'Institut du FMI. En outre, le représentant résident du FMI en Égypte a participé à des séminaires organisés par la Ligue.

#### I. Banque mondiale

27. Comme au cours des années précédentes, la Banque mondiale a maintenu la pratique des échanges avec la Ligue au Caire sur les moyens d'organiser des activités conjointes dans la région. Le dialogue s'est poursuivi en 1996 au

plus haut niveau lors de l'entretien qu'a eu le Président de la Banque avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

28. Bien qu'aucune activité conjointe n'ait été organisée, la mission de la Banque au Caire est en rapport avec les représentants de la Ligue. Le personnel de la Banque a participé de temps en temps aux réunions techniques de la Ligue, notamment à la troisième session du Comité mixte de la Ligue sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en octobre 1995.

#### J. Union postale universelle

29. Les activités régionales de coopération technique de l'UPU avec les pays arabes sont coordonnées par la Commission postale permanente arabe, organisme spécialisé de la Ligue. Dans le cadre de l'application de son système de représentation sur le terrain, l'UPU a créé un poste de conseiller régional pour les pays arabes au Caire.

30. Le Bureau international de l'UPU est régulièrement invité à participer aux réunions de la Commission postale permanente arabe et a contribué ainsi aux travaux du séminaire pour les coordonnateurs nationaux dans les pays arabes qui s'est tenu à Dubai en mars 1996. À sa session d'octobre 1995, le Conseil d'administration de l'UPU a approuvé les priorités en matière d'assistance technique régionales pour les pays arabes pour la période 1996-2000. Les programmes et projets concernant ces pays seront établis et exécutés en étroite coopération avec la Commission postale permanente arabe en tant qu'organisme spécialisé de la Ligue.

#### K. Union internationale des télécommunications

31. La coopération entre l'UIT et la Ligue des États arabes s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau régional pour les États arabes au Caire et du Secrétariat technique du Conseil des ministres arabes des télécommunications de la Ligue. L'UIT a étroitement collaboré au développement des télécommunications dans la région arabe par le biais de diverses réunions et de séminaires, stages de formation et ateliers conjoints. Un mémorandum de coopération entre l'UIT et la Ligue, qui devrait être signé prochainement, est actuellement examiné par les deux parties.

#### L. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

32. L'ONUDI a maintenu d'étroits contacts avec la Ligue des États arabes et ses organismes spécialisés. Elle a noué en particulier des liens étroits avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières ainsi qu'avec l'Union arabe pour le ciment et les matériaux de construction, l'Union arabe des chemins de fer, l'Organisation du Golfe pour les consultations industrielles, l'Union arabe sidérurgique et l'École arabe des sciences et des techniques.

33. Étant donné le mandat tant de l'ONUDI que de l'Organisation pour le développement industriel et les ressources minières, l'essentiel des activités régionales dans les pays arabes sont exécutées en coopération avec ladite organisation en tant qu'organisme spécialisé de la Ligue des États arabes. Dans

le cadre des trois accords conclus avec cet organisme, des activités conjointes ont été entreprises dans divers domaines industriels, notamment la préparation d'études de faisabilité et descriptifs de projets d'investissement, l'organisation de stages de formation, une assistance technique pour la mise en place de banques de données et la réalisation d'enquêtes sur l'industrie.

-----